

POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL  
DE DÉPÔT  
SOUS LE N° 4887  
LE 26.01.2003  
LE GREFFIER DU TRIBUNAL.

P. J. Durier

491 321 466

L

## SAS SOFIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 6.000.450 €  
Siège social : Avenue Ochsenfurt

50200 COUTANCES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS  
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

### S.E.C.A.G.

(Société d'Expertise Comptable d'Audit et de Gestion)  
26 route de Coutances

50350 DONVILLE LES BAINS

Membre de la Compagnie  
Régionale de Caen

Commissaires aux Comptes

### ACTUALIS

ZAC de terre rouge AZE

53200 CHATEAU GONTIER

Membre de la Compagnie  
Régionale de Angers

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission réservée d'obligations convertibles en actions de 300.022,50 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- ✓ Les informations fournies dans le rapport du Président sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- ✓ Les informations ,chiffrées extraites de comptes annuels arrêtés par le Président. Ces comptes annuels ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

  


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ✓ La sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels de la société et données dans le rapport du Président ;
- ✓ La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, ainsi que le choix des éléments de calcul du prix d'émission des obligations et son montant, ainsi que les bases de conversion ;
- ✓ La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Fait à CHATEAU GONTIER et DONVILLE-LES-BAINS,  
Le 22 Janvier 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

S.E.C.A.G.

**Jean-Yves MERCIER**

Commissaire aux Comptes Associé  
Membre de la Compagnie Régionale  
de CAEN

ACTUALIS

**Jean-Pierre JANVRIN**

Commissaire aux Comptes associé  
Membre de la Compagnie Régionale  
de ANGERS

